



Création d'une commission Équité et Formation: décision

Considérations du Secrétariat général

- 1 La question de l'équité en matière d'éducation figure parmi les thèmes prioritaires du programme de travail de la CDIP pour la période 2021–2024.
- 2 Dans les lignes directrices adoptées en 2008, les cantons se sont engagés à œuvrer pour l'équité, en mettant au cœur de leur travail les élèves, les étudiantes et étudiants et les personnes en formation.
- 3 Tous les enfants, adolescents et jeunes adultes doivent avoir accès à une éducation et une formation de qualité élevée, à la perméabilité et à la mobilité dans le système éducatif suisse. Ils doivent pouvoir être soutenus en fonction de leur développement individuel, de leurs capacités et de leur potentiel, indépendamment de leur origine sociale et culturelle. Ils doivent pouvoir se former et participer à la vie publique.
- 4 Dans les chapitres qu'il consacre à l'équité pour de chaque niveau d'enseignement, le rapport sur l'éducation en Suisse examine dans quelle mesure les résultats scolaires sont influencés par l'origine et le sexe de l'élève.
- 5 En adoptant le programme de travail actuel le 30 octobre 2020, la CDIP a fixé deux priorités pour la promotion ciblée de l'équité: les transitions entre les niveaux d'enseignement et l'encouragement de la petite enfance. Le programme de travail prévoit la création d'un organe spécialisé pour soutenir les organes de la CDIP sur les questions relatives à l'équité au sein du éducatif.
- 6 Il convient de créer une commission Équité et Formation, qui fondera son travail sur le rapport sur l'éducation en Suisse. Elle sera en particulier chargée d'élaborer des principes de base et d'apporter des contributions consolidées aux décisions prises par les organes de la CDIP. Elle coordonnera en outre les activités des conférences spécialisées et autres organes de la CDIP dans le domaine de la promotion de l'équité
- 7 La commission sera composée de 12 à 15 membres nommés par le Comité au titre de représentants des cantons ou d'experts de domaines spécifiques.

Décision de l'Assemblée plénière

- 1 Une commission permanente Équité et Formation est créée.
- 2 Le Secrétariat général de la CDIP est chargé de présenter au Comité un règlement pour approbation en janvier 2022.

Andermatt, le 22 octobre 2021

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom de l'Assemblée plénière:

sig.

Susanne Hardmeier

Secrétaire générale

Notification:

- Membres de la commission

La présente décision sera publiée sur le site web de la CDIP.

235-1.1.1 vw/bm